



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*Le Président*

انواكشوط، في \_\_\_\_\_ 05 DEC 2022

Numéro 100/22 رقم  
A.R.M.P/Président س.ت. ص.ع

الرئيس

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 05 décembre 2022, sur les recours introduits par SAYMEX INTERNATIONAL contre les décisions d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Agriculture, des lots n° 1 et n°2 du marché relatif aux « travaux de réhabilitation de 535 ha de périmètres irrigués et six ouvrages de maitrise de crue dans le Guidimatha et Gorgol », objet du DAOI N° 01/CPMP-MA/SONADER /MA/2022 :

- dit non fondés les recours de SAYMEX INTERNATIONAL ;
- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation des lots n° 1 et n°2 du marché en question, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAO et des conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr) .

